

1. Qu'est-ce que le SIMACS (SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL DES METIERS DE L'ACCOMPAGNEMENT, DU COACHING ET DE LA SUPERVISION) ?

SIMACS est un syndicat Interprofessionnel de Coaching en France, il a été créé en 2019. Il regroupe les principales fédérations de coaching en France dont :

- ICF
- EMCC
- SF Coach
- SynPAAC
- PSF (Professionnal Supervisor Fédération)
- CERCORP (Cercle Européen des Coachs d'Organisations Professionnelles)
- AICC-HEC Paris

Pourquoi ce syndicat ?

« Nous sommes amenés aujourd'hui, plus que jamais, à nous interroger sur l'impact de nos modes de vie, sur nos responsabilités sociales et sociétales.

Notre pratique du coaching professionnel nous démontre au quotidien l'importance d'accompagner les dirigeants et leurs équipes pour trouver les moyens et les solutions innovantes indispensables au dépassement de cette crise majeure. »

Nicole Abou MCC ICF ; Présidente de SIMACS

[cliquer ici.](#)

2. Qu'est-ce que le titre de Coach Professionnel RNCP 35563 de niveau 6

Ce titre était jusqu'alors porté par certaines écoles à titre individuel. Toutes les écoles qui l'avaient reçu par la CNCP avait un niveau 6 et étaient capables d'évaluer et de remettre ce titre à leurs participants.

Depuis avril 2021, il est porté par SIMACS, qui a reçu pour celui-ci, de la part de France Compétence le niveau 6.

Seules les écoles ayant été approuvées par SIMACS peuvent évaluer leurs participants à ce niveau.

Coaching Ways France, qui est accrédité chez ICF, adhère au Simacs et est qualifié, à travers sa formation **PAI** (Parcours d'Accompagnement Intégral) "Les Clés du Coaching", à vous évaluer au niveau du titre de Coach Professionnel RNCP 35563, délivré par SIMACS.

Cliquer pour télécharger la [fiche complète](#) en renseignant le code **35563** dans la case « Bonjour, quelle certification recherchez-vous ? »

Ce titre comprend 4 blocs de compétences :

BLOC 1

Création ou installation d'une structure de service de coaching

A1.1. Création de l'activité

A1.2. Développement de l'activité de coaching professionnel

A1.3. Développement professionnel continu du coach

BLOC 2

Recueil de données et analyse du besoin en vue de l'élaboration de propositions de prestations de coaching

A2.1. Présentation de l'identité professionnelle du coach

A2.2. Présentation des spécificités du coaching et des modalités d'intervention

A2.3. Recueil et analyse des attentes du bénéficiaire

A2.4. Rédaction d'un contrat de prestation

BLOC 3

Préparation et animation d'une action de formation

A3.1. Animation collective

A3.2. Réalisation du bilan des apprentissages et des progrès du coaché

BLOC 4

Réalisation de la mission de coaching

A4.1. Installation du cadre de la relation professionnelle avec les différents publics

A4.2. Choix d'une stratégie d'accompagnement

A4.3. Conduite des séances de coaching

Les blocs sont évalués, par des Coachs certifiés de Coaching Ways France tout au long de la formation **en contrôle continu** et certaines épreuves sont réalisées en examen final.

Tableau synoptique des modalités d'évaluation :

Bloc	Détail des épreuves	Durée ou nb de pages attendues
Bloc 1 : Création ou installation d'une structure de service de coaching	Rapport de professionnalisation	Entre 20 et 30 pages
Bloc 2 : Recueil de données et analyse du besoin en vue de l'élaboration de propositions de prestations de coaching	Epreuve orale 1 : Entretien de présentation partie 1 et 2	10 min + 20 min
	Chapitre 1 du dossier de pratiques professionnelles « Elaboration de propositions commerciales »	Entre 3 et 5 pages
Bloc 3 : Préparation et animation d'une action de formation	Chapitre 2 du dossier de pratiques professionnelles « Préparation d'une action de formation	Entre 4 et 6 pages
	Animation d'une séance collective	20 minutes
Bloc 4 : Réalisation de la mission de coaching	Chapitre 3 du dossier de pratiques professionnelles : « Mise en œuvre de la mission de coaching »	Entre 7 et 10 pages
	Chapitre 4 du dossier de pratiques professionnelles : « Conclusion de la mission de coaching »	Entre 2 et 5 pages
	Epreuve orale 2 : Entretien de coaching	20 minutes
	Epreuve orale 3 : Synthèse d'un coaching complet	20 minutes
	Etude de cas	30 minutes

Les détails des épreuves, ainsi que leurs modalités d'organisation, vous seront remis au module 1. Elles se dérouleront tout au long de votre parcours, en contrôle continu, **ainsi vous progresserez et intégrerez les compétences module par module.**

Le dossier de pratiques professionnelles qui comprend 4 chapitres est à réaliser au fur et à mesure et à remettre 3 semaines avant le début du module 7.

Pour le rapport de professionnalisation, vous bénéficierez d'un accompagnement au projet professionnel tout au long du PAI, qui vous permettra d'être guidé pour le construire. Il est à remettre 6 semaines après le module 7.

Avec Coaching Ways France et Coaching Ways France Executive vous avez la garantie, d'un suivi tout au long de votre parcours, pour vous permettre de réussir à obtenir votre Titre de coach Professionnel à l'issue de votre formation « Les Clés Du Coaching !

NB : Ces épreuves viennent en complément de l'enregistrement de coaching requis pour valider l'ACTP (voir parcours de certification ICF).